

La rénovation de l'enseignement Pro.

Les salaires...
ça mérite
qu'on s'y attarde

ACTUALITÉS

- Réduction des moyens d'enseignement
- Hors-classe : la loterie
- Handicap...suite
- Manque de Profs
- Anniversaire des Suffragettes
- Enseignement des langues
- ...

SOMMAIRE

LES SEGPA ET LEURS ÉLÈVES...

p. 2

ÉDITORIAL

p. 3

ACTUALITÉS

L'exemple de l'académie de Paris

p. 4

Réduction des moyen d'enseignement

Retrait de postes

p. 5

Hors classe : la loterie

Handicap : suite

Manque de professeur...

p. 6

Il y a 100 ans : Les Suffragettes

p. 7

ENQUÊTE :

Rénovation et valorisation de la voie professionnelle

p. 8 à 13

BRÈVES

p. 14 & 15

Les Salaires... ça mérite qu'on s'y attarde

Le mérite à la dérive en Grande-Bretagne...

p. 16

Enseignement des Langues :

les français premier de la classe en 2012 ?

p. 17 & 18

Le marché de l'emploi en 2015

p. 18

Bulletin d'adhésion

p. 19



LES SEGPA ET LEURS ÉLÈVES SONT TOUJOURS PLUS VICTIMES DU « CHAMP PROFESSIONNEL » !

Le Snetaa combat, depuis son introduction en 1998, les champs professionnels parce qu'ils n'amènent aucun progrès pour l'avenir des élèves de SEGPA et parce qu'ils représentent un véritable danger pour les droits et les obligations des collègues (ils sont anti-statutaires).

Malheureusement, l'actualité quotidienne qui remonte aux responsables du Snetaa témoigne que nous avons une vue juste (quoique mino-rée) de l'avenir.

Nombreux sont les collègues qui avaient fait souvent « des efforts considérables » (stages pendant les vacances, remise en question de leur savoir,...)

pour appliquer « les champs professionnels » imposés par les inspecteurs et qui se voient aujourd'hui « remerciés ».

On ne compte plus aujourd'hui les menaces de fermeture de poste, sans raison valable, de ces collègues qui ont accepté d'élargir leur champ d'intervention sur des disciplines connexes, permettant maintenant à l'administration de fermer un, voire deux postes dans la SEGPA..

Il ne s'agit pas de culpabiliser les collègues qui ont plus ou moins volontairement « joué » le jeu, mais de mettre en garde sur cette déréglementation dont le seul but et de faire des économies !

Les PLP les plus touchés sont souvent ceux qui enseignent dans les disciplines « génie industrie textile et cuir, industrie de l'habillement ».

Les raisons invoquées pour justifier ces choix nous laissent perplexes. « Il faut que les élèves partent en chine

pour pouvoir trouver des employeurs ».....

D'autant que ce sont souvent les mêmes qui se sont appliqués à vouloir nous convaincre qu'on ne devrait plus faire de formation professionnelle en SEGPA

Et pour les élèves, quand il y a compensation horaire, ce sont souvent des heures de langues étrangères qui leur sont offertes.

Sans préjuger de l'intérêt de l'augmentation d'enseignement des heures de langues, il paraît évident que celles-ci ne peuvent remplacer les heures d'atelier pour l'avenir professionnel et social de ces jeunes.

On sacrifie donc bien cette jeunesse : toutes les nouvelles constructions de prisons programmées seront insuffisantes pour accueillir de jeunes adultes désœuvrés car sans aucune qualification et donc peu d'espoir d'insertion...

Il ne faut donc pas hésiter à signaler ces fermetures arbitraires aux responsables locaux du Snetaa, l'administration profitant généralement d'un isolement des collègues concernés.

Il ne faut pas oublier non plus que le vote du conseil d'administration sur la répartition de la DGH est essentiel.

Enfin, nous encourageons les collègues à demander, via le conseil d'administration, et dans le cadre de l'expérimentation, de pouvoir commencer une formation diplômante en SEGPA, qui pourrait se continuer en EREA ou en LP.



« Avançons ensemble »

CHRISTIAN LAGE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

La justice a décidé que les enseignants ne pouvaient pas à titre individuel être livrés à l'évaluation par leurs élèves. Le site « note2be.com » a eu l'interdiction de publier les noms des collègues. Nous ne pouvons qu'être satisfaits de cette décision. Le Snetaa avait par ailleurs saisi le Ministre de ce problème et demandé son implication dans sa solution.

Cette bonne nouvelle dans la morosité ambiante ne compense pas notre déception et notre désillusion à propos de la rupture de l'intersyndicale. Cette intersyndicale, le Snetaa l'avait appelée de ses vœux contre le rapport Pochard. Ici certaines organisations ont mis en avant des divergences et non pas l'essentiel, à savoir les dangers contenus dans ce rapport. Le Snetaa ne peut que le regretter et douter qu'une énième journée de grève proposée aux personnels soit suffisante, surtout si la division est entretenue. Le corps unique décidément est bien à l'ordre du jour non seulement pour la fonction publique mais aussi pour certaines organisations syndicales. Le Snetaa quant à lui reste fidèle à la spécificité de la voie professionnelle qui nécessite un corps spécifique, celui des PLP. Il est clair par ailleurs que les enjeux propres à chaque organisation sont maintenant mis en avant alors que se profilent les élections professionnelles de décembre 2008. C'est bien un enjeu et chacun doit exprimer ses valeurs, toutefois devant certains projets destructeurs d'un gouvernement, l'unité est nécessaire.

Effectivement, la période est difficile car les établissements connaissent leurs DGH et que dans nombre de cas, celles-ci sont en diminution. Ces baisses de moyens sont totalement et seulement imputables aux postes supprimés dans le cadre du budget et que nous connaissons depuis le mois d'octobre.

Le Snetaa bien entendu doit se mobiliser pour que la voie professionnelle ne soit pas comme souvent celle qui pâtit le plus des reprises des moyens en étant surtaxée au profit des autres voies.

Cette tension dans les établissements liée à la diminution des moyens ne doit pas laisser accroire qu'il y a cette année un lien avec la rénovation de la voie professionnelle.

Au contraire, la réunion du 14 février au Ministère a permis d'aboutir à un nouveau texte renvoyé aux Recteurs le 21 février par la DGESCO. Celui-ci précise que les grilles horaires envoyées dans les académies ne sont qu'indicatives et qu'il ne faut retirer aucun moyen mais au contraire aider les élèves en difficulté ; que l'ancrage du niveau V est prévu par l'ouverture de CAP, et surtout que la rentrée 2008 est encore discutable pour la mise en œuvre de la carte scolaire. De plus, un calendrier de réunions est fixé s'achevant le 30 avril. Enfin, la discussion pour la rénovation et la valorisation de la voie professionnelle commence vraiment. Le débat porte bien pour le Snetaa sur la mise en œuvre d'un parcours diplômant du CAP au BTS. Il faut donc se battre pour maintenir les effectifs orientés vers la voie professionnelle, c'est le gage de la sauvegarde de nos postes. Il faut bien assurer la logique de l'élévation de la qualification avec les poursuites d'études, notamment en implantant les BTS dans les LP. De la même manière, nous devons assurer le socle de la voie professionnelle par l'ancrage du niveau V BEP-CAP enfin d'accueillir aussi les jeunes en difficulté.

Pour le Snetaa, la mission de l'école, notre mission, c'est qu'aucun jeune ne quitte le système scolaire sans qualification.

Le Snetaa a voulu ces derniers mois remettre l'adhérent au centre de toutes ses préoccupations. C'est pourquoi vous trouverez dans cet AP un questionnaire adressé à tous. Votre avis, votre implication nous sont nécessaires pour aborder ce que nous avons appelé de tous nos vœux : une nouvelle étape pour l'enseignement professionnel qui passe par une rénovation pédagogique de nos diplômés et surtout une nouvelle donne structurelle qui assure la pérennité de nos établissements avec des formations du CAP au BTS. Ceci s'accompagne aussi de nouveaux acquis pour les PLP.

C'est à votre écoute et dans le respect de nos mandats qu'ensemble nous construirons un avenir pour nos élèves, nous assurerons un avenir pour le corps des PLP.

« L'action est une suite d'actes
désespérés qui permet
de gagner l'espoir »

Georges Braque

L'exemple de l'académie de Paris :



COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Le Snetaa-EIL de l'Académie de PARIS a été reçu ce matin par Monsieur René BLANCHARD, Directeur de l'Académie de PARIS dans le cadre du protocole de discussion. Au moment où les dotations horaires globales arrivent dans les Etablissements, notre organisation a exprimé son regret de voir que dans la plupart des cas, c'est la grille horaire transmise par la DGESCO (Direction générale de l'Enseignement scolaire) qui semble avoir été mise en oeuvre.

Pourtant, le ministère précise qu'elle n'est qu'indicative. Néanmoins, le Directeur de l'Académie de Paris nous a affirmé que les établissements qui avaient demandé des moyens supplémentaires en seraient dotés. Le Snetaa-EIL a exprimé son souhait que soient mises en place les grilles actuelles des classes de 2nde BEP et a envoyé un courrier au Directeur à ce propos pour que, dans la situation spécifique de l'enseignement professionnel à PARIS, tous les bacs pro implantés observent la grille actuelle des Secondes professionnelles. Il ne doit y avoir ni suppression d'heures pour les élèves, ni suppression d'heures pour les enseignants. C'est une exigence du Snetaa-EIL et nous demandons au Directeur qu'il y réponde favorablement. Par ailleurs, le Snetaa-EIL a accompagné les collègues lors de l'annonce de la valorisation de l'enseignement professionnel et de l'implantation de Bac pro 3 ans sur Paris. Notre organisation est intervenue sans relâche pour que les établissements où les Professeurs de Lycée Professionnel se sont opposés à l'ouverture de ces sections soient entendus (Lycée Maximilien Vox, Lycée Chennevière-Malezieux...). Ce combat s'est révélé positif dans ces établissements, il n'y a pas d'implantation de Bac pro 3 à la rentrée 2008.

Le Snetaa-EIL a, de plus, accompagné les collègues dans leurs démarches, lorsqu'ils souhaitaient des moyens supplémentaires. Ainsi, certains Etablissements ont fait valoir auprès du Rectorat leurs besoins et les ont obtenus. C'est le cas par exemple au Lycée Truffaut.

Enfin, pour le Snetaa-EIL, la revalorisation de la voie professionnelle ne se limite pas à l'implantation du bac pro 3 ans.

Pour ce qui concerne les élèves en grande difficulté, le Rectorat envisage une liaison plus étroite SEGPA/Lycée Professionnel. Le choix de l'Académie a été aussi de faire « cohabiter » Bac pro 3 et Bac pro en 4 ans dans un même établissement.

Sur la question de l'ouverture de classes de CAP, la réponse est positive, il y aura création de CAP dans l'Académie pour les élèves dès la rentrée 2009.

Quant à la possibilité pour les élèves d'accéder à un niveau III, si l'on veut atteindre les 50 % d'élèves qui devraient accéder au supérieur, ce taux ne pourra s'obtenir qu'en facilitant l'accès des élèves de la voie professionnelle en Sections de Technicien supérieur. La discussion est donc ouverte sur ce sujet. Le Snetaa-EIL, tant au plan académique que national demande l'ouverture de Sections de Techniciens supérieurs dans les Lycées Professionnels.

Notre organisation va exercer la plus grande vigilance sur tous ces points, pour qu'une réelle valorisation de la voie professionnelle s'installe aussi à PARIS.

Martine CARROUEE
Secrétaire Académique

Snetaa PARIS 21 bis, rue du Simplon 75018 PARIS - Tel/Fax: 01 42 55 73 78 - Portable 06 28 25 26 37
<http://www.snetaa-paris.com> - courriel : snetaa.paris@gmail.com

ACTUALITÉS

REDUCTION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT RETRAIT DE POSTES

HORS CLASSE : LA LOTERIE / HANDICAP : SUITE / MANQUE DE PROFESSEUR...

IL Y A 100 ANS : LES SUFFRAGETTES

ENQUÊTE : RÉNOVATION ET VALORISATION DE LA VOIE PROFESSIONNELLE

LES SALAIRES... CA MERITE QU'ON S'Y ATTARDE / LE MERITE A LA DERIVE EN GRANDE-BRETAGNE...

ENSEIGNEMENT DES LANGUES : LES FRANÇAIS PREMIERS DE LA CLASSE EN 2012 ?

LE MARCHÉ DE L'EMPLOI EN 2015

BULLETIN D'ADHÉSION



RÉDUCTION DES MOYENS D'ENSEIGNEMENT RETRAIT DE POSTES

Les dotations horaires arrivées à la baisse dans tous les établissements laissent à craindre une désorganisation totale de l'organisation pédagogique, insupportable !

Si les règles changent en permanence, comment prévoir des projets ou des « contrats d'objectifs » très sérieusement élaborés mais brutalement détruits par les retraits de moyens existants ?

Ici, dans ce lycée, ce sont des TPE hors service en HSE, dans ce collège, les ID mais en HSE, et dans ce LP, les PPCP ... «mais à classe pleine et non plus à demi-classe» pourront exister en HSE !

Et dans ces trois établissements, outre ce cadre désstructurant, s'ajoutent des suppressions de postes pour financer des HSA. Les conséquences sont redoutables pour les collègues : les uns se retrouvent « victimes de carte scolaire » et vont quitter l'établissement ; alors ne leur demandez plus un investissement futur.

D'autres voient leur enthousiasme pédagogique réduit à néant par ces restrictions budgétaires puisqu'il devient impossible de construire dans le long terme. Enfin, tous baissent les bras (mais serrent

les poings !) devant un tel mépris des élèves que les considérations financières ignorent.

Et quand on sait que les Budgets futurs vont empirer cet état, il ne faudra pas s'étonner de la démobilisation des collègues déçus, à juste titre, par cette désorganisation permanente qui détruit toute conception d'initiative pédagogique vouée à un futur échec par ces brutales décisions budgétaires.

Et quand, encore, on ajoute l'inconnue des modifications des perspectives de fonction et de carrière avec l'accumulation des menaces contenues dans des discours politiques ou dans des «rapports» ou des «audits», on ne peut pas s'étonner du désarroi d'une profession. Le professeur peut être «giflé», mal payé, vivre la précarité et la déréglementation ou l'arbitraire : ce n'est pas supportable !

**Nous attendons d'autres réponses,
Monsieur le Ministre, vous qui avez été professeur !**

HORS CLASSE : LA LOTERIE !

Le Bilan 2007 établi par le Ministère confirme nos critiques au sujet de l'accès à la hors-classe.

Une promotion non négligeable de fin de carrière devient une véritable loterie et une machine à exclure des collègues d'une fin de carrière décente.

31 académies, 31 modalités différentes d'accès à ce cadre et fluctuantes selon les années, ce qui ne permet pas d'envisager des perspectives ! Grave !

Présentés sous couvert de « mérite » ou de « valeur professionnelle », chaque académie a inventé une somme de critères discriminants insupportables ! Et pour 2008, c'est pire !

C'est un cadre de désespérance qui s'installe !

Vous découvrez l'horreur des changements de critères chaque année et vous ne savez plus ce que sera la perspective de cette promotion : grave !

A la course d'obstacles peut s'ajouter le changement des évaluateurs qui ne fixent pas les mêmes appréciations et la perspective s'échappe définitivement malgré votre activité constante ! Lamentable !

Vous n'avez pas été promu(e) au Grand Choix ou au Choix et vous vous savez condamné(e) selon ce critère : à quoi bon espérer ce qui ne viendra plus ! Démobilisant et pénalisant !...



Disons NON !

Le traitement ne doit pas être une loterie !

Avec le Snetaa-EIL, revendiquons fortement la transparence (et non l'arbitraire ou la déréglementation) pour nos cadres financiers de carrière. Revendiquons une perspective d'indice 821 pour tous pour l'indice terminal PLP - Certifiés - CPE afin que cesse cette grave discrimination qui écarte 85 % des collègues en réalité.

Là est le danger extrême de ce « machin » qui croit tromper en laissant espérer ce « jackpot » !

Ne vous laissez pas suborner.

Et agissez efficacement avec le Snetaa pour que les perspectives de carrière ne soient plus aléatoires !

Ce n'est pas perdu !

HANDICAP... SUITE !

Après l'article publié par le Snetaa sur ce sujet, de nombreux appels sont arrivés :

- « Vous m'avez convaincu d'effectuer la démarche que je n'osais pas faire ».

- « J'ignorais que je pouvais rentrer dans ce cadre et je vous remercie de cet article ».

- « Grâce à cet article dans l'AP, j'ai fait ce qu'il fallait et je suis reconnue pour ma pathologie, merci ».

A partir de cette information, et en application de la loi de 2005, de nombreux collègues ont agi et réagi pour obtenir des mesures d'aide et d'accompagnement spécifiques de nature à faciliter leur exercice

professionnel.

Nous ne pouvons qu'inciter les collègues concerné(e)s à joindre les services GRH (Gestion des Ressources Humaines) du Rectorat et le Snetaa de l'académie pour favoriser l'application des textes en leur faveur.

Que les collègues concerné(e)s considèrent qu'il s'agit bien d'un droit à faire appliquer et que l'employeur a des obligations qu'il doit respecter.

Pour toute information à ce sujet : le Snetaa est à votre disposition pour vous informer, faites-le !

Il vous aidera !

MANQUE DE PROFESSEURS : EMBAUCHE DE RETRAITES !

La baisse constante du nombre de postes au concours commence à donner des résultats consternants.

Cette insuffisance de recrutement (alors que les départs en retraite sont très importants) se traduit dans certaines académies par un manque de professeurs, pour effectuer des remplacements par exemple.

Ainsi, le Rectorat de Créteil propose à des retraités (à 34,30 euros/h !) de reprendre du service, souvent dans des disciplines où les postes aux concours sont devenus rares !

Telles sont les résultats des restrictions budgétaires et de l'absence de gestion prévisionnelle des recrutements !!!

IL Y A 100 ANS : LES SUFFRAGETTES

C'est au milieu du 19^{ème} siècle qu'apparaissent en **Grande-Bretagne** les premières revendications féministes pour une ouverture du droit de suffrage, dans une société où règne encore le suffrage censitaire exclusivement masculin. Les femmes, en quête d'émancipation et de reconnaissance de l'égalité des sexes dans tous les domaines, commencent alors des actions collectives dans le but de changer cette conception du rôle de la femme.

Leur mouvement, appelé «suffragiste», cherche d'abord à changer l'organisation sociale qui découle de cette conception. Le terme provient du mot suffrage, qui désigne le droit de vote. Cet élan né en 1865 prit une forme militante entre 1903 et sera rebaptisé ironiquement «suffragettes», terme que l'on attribue au journal le Daily Mail évoquant un changement de stratégie : dans la revendication féministe, au lieu de se contenter de la persuasion pacifique, le mouvement des suffragettes entend alors recourir à la violence pour obtenir l'égalité politique des deux sexes et en particulier le droit de suffrage et l'éligibilité aux Communes.

Fondée en 1903 par Emmeline Pankhurst, l'Union sociale et politique féminine canalisa en Angleterre les différentes revendications féministes de l'époque, qui souhaitaient l'égalité avec les hommes. Héritières d'une longue tradition révolutionnaire, les suffragettes bataillaient violemment pour l'obtention des mêmes droits que les hommes, n'hésitant pas à recourir aux actions les plus spectaculaires. **Le 21 juin 1908**, plusieurs centaines de milliers de sympathisants des suffragettes manifestent, réclamant le droit de vote pour les femmes. En vain. Le gouvernement fera systématiquement enfermer les suffragettes en s'assurant de ne pas s'attirer les foudres de l'opinion publique. Ce ne sera finalement qu'au terme de la Première Guerre mondiale, que les femmes de plus de 30 ans obtiendront pour la première fois en Angleterre le droit de vote.

Ailleurs...

En Allemagne : pour le jour des femmes, le *Frauen Tag* du **8 mars 1914**, les allemandes demandent le droit de vote. Elles l'obtiendront 4 ans plus tard : le 12 novembre 1918.

France : en février, 238 députés sur 591 refusent le vote des femmes.

Le 5 juillet 1914 : Louise Saumoneau et son Groupe des femmes socialistes organisent une grande manifestation qui sera la **première "Journée des Femmes" en France**. Grande manifestation très réussie : 6 000 femmes se rassemblent et viennent déposer des bouquets de primevères au pied de la statue de Condorcet, à Paris. Elles réclament droit de vote et l'égalité politique. C'est la première grande manifestation de rue.

En France, Jeanne Valbot perturbe le Sénat.

En France, la féministe Jeanne Valbot perturbe le Sénat en lançant des tracts pour le vote des femmes ; elle est arrêtée. En février 1933, elle inaugure une nouvelle forme d'action : elle s'enchaîne à un siège durant une séance du Sénat.

Les femmes votent pour la première fois en France

Le 20 avril 1945, les Françaises votent pour la première fois pendant les municipales, puis le 21 octobre de la même année, pour les élections à l'Assemblée constituante. En 1946 elles seront 47% à réserver leur vote aux forces conservatrices modérées, restant très fidèles à celui qui les a politiquement émancipées, le général de Gaulle.

Après guerre, le 8 mars devient une tradition dans le monde entier

A partir de 1945 la Journée Internationale des Femmes devient une tradition dans le monde entier. **Le mouvement français "Femmes Solidaires", prend chaque année des initiatives marquantes à l'occasion du 8 mars**. Dans le monde, surtout dans les pays de l'Est, le 8 mars est aussi célébré.

En 1946, la journée des femmes est célébrée dans les pays de l'Est.

Comment le 8 mars est devenu la Journée Internationale des Femmes...

La création d'une Journée internationale des femmes a été proposée pour la première fois en 1910, lors de la conférence internationale des femmes socialistes, par Clara Zetkin, et s'inscrivait alors dans une perspective révolutionnaire.

La date n'est tout d'abord pas fixée, et



La Française, numéro du 13 juin 1936

La Française célèbre l'entrée de trois femmes au gouvernement.

ce n'est qu'à partir de 1917, avec la grève des ouvrières de Saint Pétersbourg, que la tradition du 8 mars se met en place. Après 1945, la Journée internationale des femmes devient une tradition dans le monde entier.

Et après ?

La Journée internationale des femmes est reconnue officiellement par les Nations Unies en 1977, et en France en 1982.

D'AUTRES 8 MARS :

8 mars 1913 : Des femmes russes organisent des rassemblements clandestins.

8 mars 1914 : Les femmes réclament le droit de vote en Allemagne.

8 mars 1915 : A Oslo des femmes défendent leurs droits et réclament la paix.

8 mars 1917 : A Saint Pétersbourg des ouvrières manifestent pour réclamer du pain et le retour de leurs maris partis au front.

8 mars 1921 : Lénine décrète le 8 mars journée des femmes.

1946 : La journée est célébrée dans les pays de l'Est.

8 mars 1977 : Les Nations Unies officialisent la Journée Internationale des Femmes.

8 mars 1982 : Statut officiel de la Journée en France.

4 juin 1936

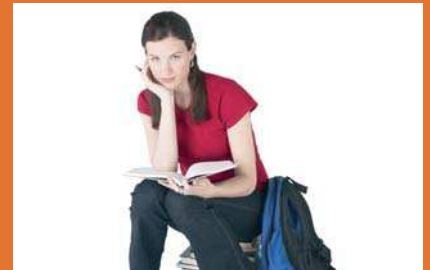
Pour la première fois dans l'histoire de la République, le 4 juin 1936 sous le Front Populaire, des femmes entrent au gouvernement. Elles sont trois : Cécile Brunshvicg, Irène Joliot-Curie et Suzanne Lacore, nommées sous-secrétaires d'état, dans le gouvernement de Léon Blum, respectivement à l'Éducation nationale, à la Recherche scientifique et à la Protection de l'enfance.

**NON ELECTRICES
ET
NON ELIGIBLES,
LES PREMIÈRES
FEMMES
ENTRENT AU
GOUVERNEMENT
SOUS LE FRONT
POPULAIRE**

4 juin 1936

ENQUÊTE

Rénovation et valorisation de la voie professionnelle



QUEL AVENIR POUR NOS ÉLÈVES ? VOULONS NOUS UN AVENIR POUR LES PLP ?

La rénovation et la valorisation de l'enseignement professionnel doivent être portées par tous ceux qui en sont les acteurs et qui veulent que l'enseignement professionnel demeure une mission de service public au sein de l'Education Nationale.

L'enseignement professionnel doit être capable d'offrir à tous les jeunes, la préparation d'un diplôme national reconnu qui leur permette éventuellement une poursuite d'études et surtout la meilleure insertion professionnelle dans l'entreprise.

Chaque jeune doit pouvoir se former à l'abri des pressions politiques, idéologiques, économiques et confessionnelles. C'est la mission de notre Ecole Républicaine. La voie professionnelle doit être laïque et d'égalité.

L'école de la République se doit d'offrir à tous les élèves :

- le niveau V minimum de formation qualifiante et diplômante : aucune sortie du système scolaire sans qualification,
- la possibilité pour tous d'accéder au niveau le plus élevé de qualification dans la voie professionnelle : un parcours possible du CAP au BTS en LP,
- une insertion professionnelle à tous les niveaux avec un diplôme national reconnu,
- l'accession à un niveau supérieur de qualification avec des passerelles pour les poursuites d'études,

- l'offre de formation de proximité dont nos élèves ont besoin par le maintien de nos LP,
- une orientation par choix au collège dès la fin de 3^{ème} vers la voie professionnelle mais aussi une prise en charge des jeunes en difficulté.

C'est ainsi que le Snetaa conçoit la valorisation de l'enseignement professionnel, voie de formation spécifique, à appréhender dans sa globalité et sa diversité.

Ceci implique d'exiger que les procédures d'orientation facilitent l'accès à la voie professionnelle et pas seulement pour les élèves en difficulté scolaire.

Ceci implique de construire un parcours diplômant du CAP au BTS dans nos LP en ouvrant une nouvelle phase de rénovation pédagogique de nos diplômes.

Ceci implique pour nous l'implantation du BTS en lycée professionnel avec un enseignement dispensé par les Professeurs de Lycée Professionnel.

Pour le Snetaa-EIL, la valorisation de la voie professionnelle passe aussi par la reconnaissance de la spécificité des PLP (bivalence, pédagogie inductive, intervention au niveau III...).

Vos réponses à cette enquête nous permettront de porter vos souhaits, vos revendications dans la cohérence de nos mandats. C'est pour faire entendre notre voix au niveau académique et national, C'est dans ce cadre que le Snetaa a signé un protocole de discussion. Discuter n'est pas accepter

I- L'ORIENTATION

1) Connaissez-vous le logiciel PAM de gestion informatisée de l'orientation ?

Oui Non

Si oui, qu'en pensez-vous ?

2) - Quelles mesures est-il nécessaire de prendre dans les procédures d'orientation ?

- Comment faire pour que l'orientation joue son rôle dans l'affectation des élèves dans la voie professionnelle ?

3) Les PLP ont-ils un rôle à jouer pour faire connaître la voie professionnelle dans le système scolaire

Oui Non

Si oui, comment l'envisagez-vous ?

Comment lutter contre l'échec scolaire ?

Quelles sont pour vous les conditions indispensables pour que chaque élève puisse réussir le parcours qu'il a choisi dans la voie professionnelle ?

II - LE COLLÈGE ET LA DÉCOUVERTE PROFESSIONNELLE

Votre établissement accueille-t-il des sections de 3^e DP6 ?

Oui Non

Qu'en pensez-vous ?

Etes-vous favorable à l'instauration d'un enseignement de découverte des métiers dès le collège ?

Oui Non

A partir de quel niveau ?

3^e 4^e 5^e 6^e

Pensez-vous qu'il soit souhaitable que les PLP puissent intervenir dans les classes de collège pour cet enseignement ?

Oui Non

Comment imaginez-vous le contenu de cet enseignement ?

Pensez-vous qu'il faille imaginer une orientation dès le collège

Oui Non

Si oui, à quel niveau : 4^e 5^e

Pensez-vous qu'il soit souhaitable que l'intégralité de ces classes soit implantée en Lycée professionnel ?

Oui Non

Pensez-vous que ces élèves puissent constituer un « vivier » pour la voie professionnelle ?

Oui Non

Pourquoi ?

III - QUELS PARCOURS ET QUELLES STRUCTURES POUR LES ÉLÈVES LES PLUS EN DIFFICULTÉ ? POUR LES ÉLÈVES DE SEGPA, D'EREA ?

Pensez-vous qu'il faille renforcer le lien entre les SEGPA et les LP/EREA pour permettre aux élèves d'accéder à un diplôme de niveau V ?

- Oui Non

Est-il souhaitable que les élèves de SEGPA puisse suivre une formation qualifiante de proximité ?

- Oui Non

Doit-il y avoir création de CAP en SES/SEGPA ?

- Oui Non

Pour quelle(s) raison(s) ?

Qu'envisageriez-vous pour diminuer les sorties sans qualification et donner toutes leurs chances aux élèves en difficulté ?

Quelle type de classe-passerelle pour les élèves qui le pourraient faudrait-il envisager après le CAP vers un Bac Pro ?

IV - LE NIVEAU V

Pensez-vous qu'il faille rénover les diplômes de niveau V BEP ou CAP ?

- Oui Non

pour quelles raisons ?

Pensez-vous nécessaire de créer un plus grand nombre de CAP pour diminuer les sorties sans qualification ?

- Oui Non

Certains BEP gardent encore aujourd'hui une insertion au niveau V, pensez-vous qu'ils doivent faire l'objet d'une attention particulière ?

- Oui Non Laquelle ?

Le taux de sortie en 1^{ère} année CAP, BEP est très important. Comment y remédier ?

Le CAP marque l'ancrage du niveau V :

- Quelles modalités de délivrance ?
- Quels contenus ?

- Quelle durée en entreprise ?

Le BEP devrait être rénové.

- Quelles modalités de délivrance ?
- Quels contenus ?

- Quelle durée en entreprise ?

Que pensez-vous de la "modularisation" (découpage en unités) des diplômes CAP-BEP ?

Quel dispositif mettre en place ? (aide individualisée, effectif réduit...)

Les élèves titulaires d'un diplôme de niveau V sont actuellement à peine 50 % à continuer en bac pro ; pourquoi ?

- Sortie sur l'emploi Parcours trop long
 Niveau trop faible pour intégrer un bac pro Autre raison :
 Absence de structures d'accueil de proximité de niveau IV

V - LE NIVEAU IV

A) La « nouvelle » seconde, Les conditions d'exercice

Le bac pro 3 vous paraît-il adapté à toutes les filières ?

Oui Non

Pourquoi ?

Comment envisagez-vous la nouvelle seconde qui pourrait se mettre en place ?

Pensez-vous qu'il soit possible de réunir plusieurs « champs » dans une seule seconde ?

Oui Non

Lesquels ?

Pour quelles raisons ?

Quel type de « professionnalisation » doit contenir cette nouvelle seconde ?

Quels horaires pour l'enseignement professionnel ?

Quels dispositifs particuliers ?

Quel serait pour vous le nombre de semaines de stage en entreprise le plus adapté ?

Quels horaires pour l'enseignement général ?

Quels contenus pour l'Enseignement général ?

Quels dispositifs particuliers pour aider les élèves à réussir ?

Quelle place pour les Modules et le soutien scolaire dans le bac pro 3 ans ?

B) Pensez-vous qu'il faille créer des bac pro dans les spécialités qui n'en comportent pas ?

Oui Non

Pour quelles raisons ?

Le Bac Pro, quelle que soit sa durée, est un diplôme reconnu pour l'insertion.

Quels problèmes par rapport aux différentes filières ? Comment le rendre attractif alors que seul un élève sur deux de BEP y poursuit ses études ?

- Quelle modalité de délivrance ?

- Quels contenus ?

- Quelle durée PFMP ?

Le bac pro 3 a-t-il été mis en place dans votre établissement ?

Avant 2008 Pour 2008/2009

Si oui, quelles spécialités :

Comment la décision d'instauration de bac pro 3 a-t-elle été prise :

Concertation avec l'ensemble des enseignants Concertation avec les enseignants d'une seule discipline

Précisez :

Par une réunion du Conseil pédagogique Lors du Conseil d'administration

Autre (précisez)

Par qui (ou quelle instance) ?

La communication concernant l'expérimentation a-t-elle été satisfaisante ? Oui Non

Quels ont été les arguments avancés ?

Y a-t-il eu information, réunions et suivi pédagogique par des IEN ? Oui Non

Y a-t-il eu ouverture de CAP en même temps ? Oui Non

VI - LE NIVEAU III

Pensez-vous que la possibilité de suivre un cursus jusqu'au niveau III (BTS) puisse être un élément attractif de la voie professionnelle ?

Oui Non

Pour quelle(s) raison(s) ?

Quels dispositifs mettre en place pour que le maximum d'élèves puisse accéder à ce niveau III et réussir ?

Avez-vous des sections STS dans votre établissement ?

Combien et quelle(s) spécialité(s) ?

Les PLP interviennent-ils dans ces sections ?

Oui Non

Si oui, quels enseignements et à hauteur de combien d'heures ?

Y-a-t-il projet de création de STS dans votre établissement ?

Oui Non

Combien et quelle(s) spécialité(s) ?

Pensez-vous souhaitable que les PLP puissent intervenir en STS ?

Oui Non

Pourquoi ?

Est-ce que la question de la licence pro a été évoquée ? Si oui, par qui et comment ?

Expression libre - remarques :

ENQUÊTE À RETOURNER AU

Snetaa-EIL, 74 rue de la Fédération – 75015 PARIS

par mail : snetaanat@aol.com

ou par fax : 01 47 83 26 69

ACADEMIE : _____

NOM Prénom (facultatif) : _____

Spécialité : _____

Etablissement (avec département) : _____

Age _____

Syndiqué Snetaa Oui Depuis (nombre d'années) : _____ Non

Activité syndicale : locale académique nationale

Non syndiqué

Autre syndicat Précisez _____



au service des personnels adhérents :

www.snetaa.org

ACTUALITÉS // CONCOURS // MUTATIONS // PROMOTIONS
TEXTES, DROITS // CONTENTIEUX // PÉDAGOGIE
SITES ACADÉMIQUES // QUESTIONS/RÉPONSES
FORUM ADHÉRENTS // ADRESSES UTILES

snetaanat@aol.com

RÉSULTATS DES MUTATIONS ET DES PROMOTIONS
DIFFUSION DES INFORMATIONSSYNDICALES
RÉPONSES DIRECTES À VOS QUESTIONS*

** N'oubliez pas de vous identifier lors de votre demande !*

25 % → 9 % !

L'annonce était médiatiquement réussie : « nous allons augmenter les heures supplémentaires des professeurs pour les porter à + 25 % ».

Certains avaient sorti la calculette.

La réalité est différente : ce sera seulement + 9 % et uniquement pour les HSE. Rangez les calculettes !

Quand vous savez que les HSE sont souvent nettement moins payées que les heures normales, malgré ce 9 % et la « défiscalisation », vous avez plus qu'un doute sur le « gagner plus » si vous « travaillez plus » (... surtout si votre poste vient d'être supprimé à cause des HS !!!).

DÉPUTÉS ET SENATEURS : DES CHIFFRES !

La Caisse de retraite des personnels de l'Assemblée Nationale a versé, en 2006, 34,26 millions d'euros sous forme de pensions.

Cette Caisse est alimentée à 43 % par les cotisations et les contributions de l'Assemblée Nationale et à 57 % par une subvention pour équilibrer les comptes !!!

... un « régime très spécial.

POURQUOI LES COIFFEURS ?

« Le rapport Attali fédère contre lui tous les mécontentements » lit-on dans la presse. Pas étonnant, puisque ces 316 mesures à forte coloration « libérale » présentent des orientations dérégulatrices tout azimut !

Une d'entre elles décide de supprimer l'exigence du Brevet Professionnel de Coiffeur pour ouvrir un Salon !!! Alors que l'unanimité de la profession a su (et c'est la seule !) faire le choix de la qualité d'un diplôme pour garantir la confiance dans une profession commerciale.

Etonnant, détonnant, les cheveux se hérissent !

Non au recrutement des enseignants par les chefs d'établissement !

Pour le Snetaa-EIL c'est clairement non !

Si le rapport « Pochard » envisage cette perspective, le Snetaa-EIL y est féroce opposé ! Ce serait gravissime !

- La marche forcée vers la privatisation ?
- La fin de toutes mutations selon des règles transparentes ?
- La fin des garanties statutaires ?
- La fin du droit à mobilité ?
- La soumission aux potentats locaux ?
- Les « postes à profil » selon la... courbe de servilité !!!
- Le copinage ou la soulté ?

NON ! Nous devons combattre cette déréglementation et cet arbitraire.

INFORMATIONS BREVES

MESURE DE CARTE SCOLAIRE

Récemment, plusieurs collègues nous ont fait part de leurs inquiétudes concernant la menace d'être touchés par une mesure de carte scolaire.

En effet, cette année encore certains collègues ont d'ores et déjà été avisés, le plus souvent de manière informelle, de l'éventualité de la suppression de leur poste. Or il est important de bien connaître ses droits et le Snetaa, une fois encore est là à vos côtés !

En effet, il existe bien une règle qui définit quel sera le collègue concerné : c'est normalement celui ou celle qui a le moins d'ancienneté dans ce poste actuel qui sera touché par cette mesure.

Mais attention il ne faut pas confondre ancienneté dans le poste et dans la carrière (et encore moins en fonction de l'âge !) c'est bien le dernier arrivé en tant que titulaire de la discipline dans l'établissement. À noter d'ailleurs qu'en théorie même un poste TZR peut faire l'objet de cette mesure même si cela est rare en pratique.

D'autre part, il peut y avoir certaines exceptions, tout d'abord si (par bonheur) un collègue est volontaire c'est alors lui qui part ; s'il y a plusieurs volontaires, le barème le plus élevé les départage.

L'autre exception concerne le cas d'un collègue qui aurait déjà été muté suite à une mesure de carte scolaire par le passé et a été réaffecté par le rectorat sur un nouveau poste : l'ancienneté acquise dans son ancien poste sera alors cumulée...et lui permettra peut être d'y échapper pour cette fois.

Si toutefois, on est touché par cette mesure, un bonus (sorte de lot de consolation) qui va de 1000 à 1500 points selon les académies est alors attribué...à certaines conditions. Dans ses vœux, il faut respecter scrupuleusement l'ordre suivant :

- 1^{er} vœu : ancien établissement (établissement de mesure de carte scolaire),
- 2^{ème} vœu : commune où est implanté cet établissement,
- 3^{ème} vœu : département où est implanté cet établissement,
- 4^{ème} vœu : académie

Si une nouvelle affectation ne peut être proposée dans le département, la demande est examinée d'abord sur les départements limitrophes puis sur toute l'académie. Enfin, dernière précision, pour bénéficier des priorités liées à une mesure de carte scolaire en établissement, il ne faut exclure aucun type d'établissement, de section ou de service.

Dans tous les cas, joignez votre responsable Snetaa académique pour élaborer la meilleure stratégie possible.

RAPPEL : Validation des services de non titulaire pour la retraite

Une autre question d'actualité en ce début d'année 2008 porte sur la validation des services de non titulaire pour la retraite.

Attention, les collègues titularisés avant 2004 n'ont plus que jusqu'au **31 décembre 2008** pour déposer au rectorat leur demande de validation de leurs périodes (à temps plein ou temps partiel) de maîtres auxiliaires, contractuels, MI-SE..., effectuées avant leur titularisation dans l'Education Nationale.

Nous conseillons à tous les collègues de faire la demande, quitte à ne pas la valider au final si le montant des retenues rétroactives à payer apparaît trop élevé. Quoi qu'il en soit, le service Retraite du Snetaa pourra alors faire une estimation du montant de la future pension de retraite, avec ou sans rachat, et conseiller au mieux les collègues indécis. En règle générale, il est quasiment toujours dans l'intérêt des collègues d'effectuer cette validation.

Pour les collègues titularisés depuis 2004, la demande de validation doit s'effectuer dans les 2 ans qui suivent la titularisation. Trop de collègues laissent encore passer ce délai. Il n'y a ensuite plus rien à faire.

Pour toute question sur la validation des services, n'hésitez pas à contacter le service Retraite du Snetaa.

LES SALAIRES... CA MERITE QU'ON S'Y ATTARDE

Grand thème du moment ! Leitmotiv même... En tout cas chez nos dirigeants. Il faut rémunérer les profs au mérite, grande assertion du Comité Pochard. Donc, les enseignants ne sont actuellement pas assez méritants ? Ils effectuent leur service hebdomadaire, organisent des événements ponctuels dans l'année (portes ouvertes, forums etc...), des voyages scolaires prenant de leur temps libre non récupérable en RTT, suivent l'orientation de leurs élèves (forums des métiers organisés, suivi individuel...), participent aux multiples réunions organisées par nos chefs d'établissement (réunions parents-professeurs, conseils de classe, réunions ponctuelles pour gérer les divers problèmes se présentant dans les établissements tels que la violence ou le problème de l'alcool chez les jeunes...), organisent des activités annexes pour les élèves sous formes de clubs ou autres, ne refusent pas du soutien à un élève qui va venir le demander... Et on en passe.

Alors, que faut-il faire de plus pour être méritants ? Cirer des chaussures ? Jetons le pavé dans la mare ! Le mérite va-t-il s'assimiler à de la flatterie, voire de la flagornerie envers ses supérieurs ? Retour à la Cour ? Pourquoi ne pas instaurer un page annonçant l'arrivée du chef d'établissement dans les salles ? « Mesdames et Messieurs, le Chef ! » Et on ira de la révérence...

Il semble que dans les comités et les ministères, voire à la plus haute fonction de l'Etat, on ait une vision trop souvent erronée des fonctionnaires de



l'Education Nationale. On nous dit revalorisation, mais on présente la profession comme feignante... Alors, paraît-il que les diverses activités annexes vont être rémunérées... Réjouissez-vous donc collègues ! Doit-on cependant demander des retards de paiements pour celles effectuées jusqu'ici ? Enfin, messieurs des Comités, Commissions, ... voyez le verre à moitié plein plutôt qu'à moitié vide... Une grande majorité des collègues mouillent déjà leur chemise, sans qu'ils aient besoin qu'on les insulte... Elle est loin la revalorisation. Il n'est pas prêt de disparaître le malaise enseignant... Vous êtes-vous dit que le métier était suffisamment épuisant nerveusement et que ces heures de préparation non feintes chez soi étaient aussi une manière de se ressourcer de tout ce manque de respect et de toute cette violence endurée chaque jour par ces mêmes enseignants ? Dans le cas contraire, prévoyez dès maintenant davantage de places en maison de repos...

LE MÉRITE À LA DERIVE EN GRANDE-BRETAGNE...

On nous dit souvent de prendre exemple sur les partenaires européens en bien des domaines. Penchons-nous sur le cas de la Grande-Bretagne. «BENCHMARKONS ! »

En 2000, le Ministre de l'Éducation britannique, David Blunkett, a instauré le salaire au mérite pour les enseignants. Bilan après huit ans ?

Une partie seulement des enseignants bénéficient de cette augmentation relative. La mesure est perçue comme arbitraire et source de conflits internes. Le collègue d'Outre-Manche doit monter un dossier (histoire de lui donner un peu de travail supplémentaire...) à remettre à son chef d'établissement, dossier dans lequel il doit faire preuve de mérite... Comment ? En montrant que les programmes sont respectés et enseignés, en prouvant sa participation active à la vie de l'établissement ou encore en démontrant les progrès de ses élèves ! Nous y voilà ! A l'échec scolaire, trouvons un responsable. Désolés mesdames et messieurs les enseignants, c'est nous qui sommes sur le front !

Du côté des chefs d'établissement, cette pratique,



généralisant une charge supplémentaire non négligeable de travail administratif, est aussi largement décriée.

Alors, pour être sûr que ça ne fonctionne pas, la France voudrait suivre l'exemple... Si seulement on nous faisait suivre le bon exemple ! Celui d'un pays où les enseignants sont rémunérés à la hauteur de leurs études et du travail qu'ils effectuent déjà, avec passion souvent.

(Source : Le Monde de l'Éducation, février 2008)

ENSEIGNEMENT DES LANGUES : LES FRANÇAIS PREMIERS DE LA CLASSE EN 2012 ?

Dans une communication faite au Conseil des Ministres du 20 février 2008, Xavier Darcos a annoncé un plan de renforcement de l'apprentissage des langues étrangères. Vrai plan ou poudre aux yeux ?

Pourquoi la prise de conscience tardive d'un besoin aussi criant ? La France ne figure-t-elle pas parmi les derniers de la classe dans ce domaine depuis des années ?

Il semblerait que la France cherche à plaire à l'Union Européenne depuis mai 2008... De nombreux efforts sont annoncés pour remplir les exigences de la construction européenne. La France prend aussi enfin conscience de l'internationalisation.

Le Président de la République, dans sa «Lettre aux Educateurs» - appréciez le terme «Educateurs» - ne fait que reprendre les desiderata de l'Union Européenne qui veut que chaque citoyen européen maîtrise deux langues de l'Union en sus de sa langue maternelle.

LE PLAN ANNONCÉ

Prévu sur les quatre prochaines années, dès la prochaine rentrée, l'objectif est d'accroître l'enseignement des langues du primaire au baccalauréat. Dès 2010, les élèves de CP bénéficieront de leurs premiers cours en langues étrangères. Les classes bilangues seront développées dès l'entrée en 6ème avec 5h hebdomadaires pour les deux langues.

Du côté des dispositions pratiques, les élèves seront « regroupés par niveau », et les activités ayant lieu après 16h pourront permettre de renforcer l'apprentissage des langues. Enfin, les échanges de

classe dans le cadre de partenariats internationaux seront encouragés.

ET POUR LES ENSEIGNANTS ?

Les enseignants du primaire se verront offrir une formation continue en ce qui concerne les langues.

Pour les enseignants du secondaire, le stage à l'étranger pendant la formation initiale deviendra obligatoire. Enfin, le recours aux intervenants et assistants, associés aux professeurs, sera accru.

ALORS, EFFET D'ANNONCE OU RÉEL CHANGEMENT ?

Les langues étrangères ont connu, ces dernières années, de multiples volontés de réforme, la dernière en date étant la mise en place, largement inégale selon les académies, du Cadre Européen Commun de Référence pour les Langues. Une chose est sûre, la France subit les exigences européennes.

Si on est forcés de reconnaître un besoin énorme dans l'enseignement et l'apprentissage des langues dans une Europe en construction et dans un contexte de mondialisation exacerbé, nous pouvons émettre des doutes quant à ce plan sur les dispositions pratiques. Mais pour cela, attendons des déclarations plus complètes de notre Ministre.

En effet, il ne suffit pas de mettre un « natif » dans une classe pour qu'instantanément, l'élève sache comprendre les mécanismes variés d'une langue étrangère.

Qui plus est, les assistants se font plus que rares dans les lycées professionnels. Par ailleurs, le volume horaire réservé aux langues est



beaucoup trop restreint pour permettre aux professeurs d'enseigner correctement les quatre compétences de communication (compréhensions de l'écrit, de l'oral, expressions écrite et orale), la dernière citée faisant trop souvent les frais d'une course au programme ou aux examens...

Procéder par « niveau » mérite précisions. S'agit-il d'éclater le groupe classe ? Auquel cas, pour avoir été testé dans plusieurs établissements, la démarche se révèle infructueuse, car les élèves ont besoin aussi d'une certaine stabilité.

De même que leurs professeurs, pour connaître leurs élèves ou encore éviter des charges supplémentaires avec conseils de classe à répétition pour seulement quelques élèves par classe.

Ou bien soyons optimistes : le Ministre pense-t-il enfin dédoubler les heures de cours pour établir ces groupes de « niveau » ?

Cette solution serait la plus judicieuse et de bon sens. Comment pratiquer l'oral dans des classes comprenant parfois plus de trente élèves ?

Autre point essentiel, la maîtrise de la langue mère est essentielle pour apprendre une langue étrangère. Rappelons juste qu'un élève de quinze ans sur cinq, selon une récente enquête de l'OCDE, ne sait pas lire correctement.

Comment espérer qu'un élève comprenne les mécanismes régissant une langue étrangère, ait accès à sa culture et à sa civilisation, quand il peine avec sa propre langue ?

DES RÉFORMES, TOUJOURS DES RÉFORMES...

Le problème des réformes des enseignements est qu'elles sont trop souvent décroisées, sans lien direct les unes avec les autres. Un chantier après l'autre me direz-vous. Mais les enseignants en ont assez d'être considérés comme des laborantins effectuant

tests après tests sur des élèves-cobayes.

Peut-être que le Ministère pourrait commencer par entendre les revendications essentielles des enseignants de langues vivantes ? Cette réforme, si elle voit le jour, doit s'accompagner des moyens matériels adéquats. Quelques visites dans certains établissements permettraient au Ministre de se rendre compte de l'ampleur des besoins. Certains collègues ne disposent même pas de leur propre salle de cours, de dictionnaires ou de matériel audio-vidéo. Certains lycées professionnels ne sont même pas équipés de laboratoire de langues ou de salles multimedia permettant l'individualisation des parcours.

Quant à la formation continue concernant les langues vivantes,

quand elle existe réellement, elle est loin de répondre aux besoins du terrain.

Vraie réforme ou poudre aux yeux alors ? Les déclarations futures nous en diront plus, en espérant que pour une fois, le bon sens l'emporte sur la volonté de marquer son passage...

Enfin, Monsieur le Ministre, sans vouloir vous manquer de respect, sachez que de nombreux inspecteurs de langues vont être furieux suite à votre déclaration...

Vous y parlez en effet de «niveaux», alors que les Inspecteurs (IPR et IEN) s'échinent depuis plusieurs années à parler de «groupes de compétences», pour ne pas susciter la vexation de nos chères têtes blondes et la susceptibilité grandissante de leurs parents...

LE MARCHÉ DE L'EMPLOI EN 2015

Une étude européenne menée par les chercheurs du CEDEFOP (Centre Européen de Développement et de Recherche en Formation Professionnelle) a déterminé, selon les tendances actuelles et des enquêtes menées auprès des employeurs, les emplois porteurs de la prochaine décennie.

Outre un recul confirmé dans les secteurs primaire et secondaire, l'agence de l'Union Européenne annonce une recrudescence de plus de 13 millions des métiers du tertiaire, notamment dans les secteurs du commerce, des services, des transports, de la distribution et du tourisme.

Deuxième information importante, les besoins cibleront tant des emplois hautement qualifiés

que des emplois faiblement qualifiés. Toutefois, ces derniers exigent une formation accrue, les emplois peu qualifiés se complexifiant au fil du temps. Ces assertions semblent corroborer la nécessité de mise en place de la formation tout au long de la vie, permettant aux citoyens de se former toujours plus pour correspondre aux besoins du marché. Des employés plus flexibles donc...

Enfin, les secteurs de l'éducation, de la santé et les activités à caractère social créeront 3 millions d'emplois supplémentaires.

Vivons-nous une fois de plus une exception à la française ? Les décideurs français semblent en effet aller à l'encontre des résultats de l'enquête, à un moment où l'école publique subit des suppressions de postes en masse, des attaques répétées sur la profession enseignante et souvent un dénigrement de la voie professionnelle.

Il serait pourtant l'heure d'en finir avec cette exception française qui



veut que seuls les emplois hautement qualifiés soient socialement véritablement reconnus !

Le Snetaa-EIL se fera, une fois de plus, le relais de ces idées incontrournables auprès des différents Ministères.

(source : europa.eu)

MONTANT DES COTISATIONS ANNUELLES 2007/8**CERTIFIÉS / PLP**

classe normale				hors-classe			
éch.	prél.	auto	chèques	éch.	prél.	auto	chèques
1	100		100	1	148		151
2	117		119	2	164		167
3	122		124	3	175		178
4	128		130	4	185		188
5	135		137	5	200		204
6	141		144	6	212		216
7	148		151	7	224		228
8	157		160				
9	167		170				
10	179		182				
11	191		195				

AGRÉGÉS / BI-ADMISSIBLES

hors-classe				classe normale				bi-admissible					
éch.	prél.	aut.	chèque	éch.	prél.	aut.	chèque	prél.	aut.	chèque	prél.	aut.	chèque
1	192		196	1	118		120	115		117			
2	201		205	2	134		136	124		126			
3	212		216	3	144		147	129		131			
4	225		229	4	154		157	136		138			
5	245		249	5	163		166	141		144			
6a	261		266	6	175		178	150		153			
6b	270		275	7	185		188	157		160			
6c	284		289	8	198		202	168		171			
				9	212		216	180		183			
				10	225		229	192		196			
				11	245		249	199		203			

STAGIAIRE:
prélèvement
auto. 100 €,
chèque 100 €

CPA : 60 %
de l'échelon
(80 % si entrée
avant 2004)

Mi-temps :
demi-cotisation

Mi-temps
thérapeutique :
cotisation entière

Congés
formation
cotisation du
7^e échelon

Snetaa-EIL : PLP
 CPE certifié(e) agrégé(e)

Sno-EIL : COP DCIO

Mlle, Mme, M. (rayez les mentions inutiles)

nom n° d'adhérent (à remplir si connu).....

prénom nom de jeune fille

adresse personnelle..... date de naissance /___/___/___/ dpt

téléphone fixe..... mobile.....

adresse mél @.....

Votre situation administrative cette année

qualité : stagiaire titulaire retraité(e)
 MA 1 MA 2 MA 3

si vous exercez en qualité de titulaire, précisez le cas échéant :

académie remplaçant affecté à titre provisoire

corps.....grade/catégorie

échelon depuis le

spécialité / fonction

temps partiel

situation particulière

(disponibilité, congé parental, CPA, détachement, CLD, réadaptation, etc.)

Votre établissement d'exercice cette année

N° d'immatriculation de l'établissement

nom.....

adresse

académie

lycée LP Sep

LPO Ses- Segpa Erea

collège Greta autres, précisez

N° d'établissement d'affectation ministérielle
(si différent de l'établissement d'exercice)

Règlement de votre cotisation

Déterminez le montant à payer correspondant à votre situation (à l'aide du tarif ci-dessus) €

Pour éviter toute erreur d'interprétation de notre part, veillez à ce que tous les éléments nécessaires au calcul de votre cotisation (qualité, échelon, temps partiel, etc.) figurent sur ce bulletin, merci.

Mode de paiement par chèque

> date et signature :

(1) J'accepte de fournir au Snetaa les informations nécessaires à l'examen de ma carrière. Je demande au Snetaa de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des

fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 01/01/78. Cette autorisation est à reconduire lors du renouvellement de l'adhésion et révoquant par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant au Snetaa :

74 rue de la Fédération 75739 Paris Cedex 15.
(2) En cas de paiement par prélèvement automatique, j'autorise le Snetaa à modifier le montant de ma cotisation sur la base de ma déclaration ci-dessus et du barème.

(3) J'autorise le Snetaa à utiliser mon adresse mél pour tout envoi d'information.

(4) En cas d'affectation en Dom-Tom, en Nouvelle-Calédonie et à Wallis-et-Futuna, postérieurement à l'envoi de ce document, j'autorise le Snetaa à ajuster ma cotisation en fonction de la cotisation exigée dans ces départements et territoires.